



*La microchirurgie innovante du dos*

## Communiqué de presse

### **Vexim annonce le lancement d'un placement privé par émission d'actions assorties de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (ABSAAR) pour un montant total d'environ 5 millions d'euros**

**Toulouse, le 4 décembre 2014 - VEXIM (FR0011072602 – ALVXM / Eligible PEA-PME)**, société de dispositifs médicaux spécialisée dans le traitement mini-invasif des fractures vertébrales, annonce le lancement ce jour d'une augmentation de capital par émission d'ABSAAR par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant total d'environ 5 millions d'euros.

Les fonds levés dans le cadre de cette augmentation de capital devraient permettre à VEXIM d'accélérer son développement international, et notamment de financer le processus réglementaire du SpineJack® aux Etats-Unis et le développement commercial sur ce territoire. En effet, conformément à son annonce du 13 octobre 2014, VEXIM va initier en 2015 une étude clinique afin de soutenir sa demande réglementaire 510(k) visant l'homologation de l'implant SpineJack® sur le marché américain.

L'exercice des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) pourrait permettre à VEXIM d'augmenter à terme son capital et de renforcer, ainsi, sa structure financière. Les BSAAR, d'une maturité de trois ans, permettront aux porteurs de souscrire des actions nouvelles à des conditions prédéterminées, à savoir que trois BSAAR permettront de souscrire ou acquérir deux actions nouvelles ou existantes pour un prix d'exercice unitaire de 14,13 euros par action. Par ailleurs, à compter d'une année après la date d'émission des BSAAR, la Société pourra procéder au remboursement des BSAAR au prix unitaire de 0,01 euro par BSAAR si le cours de l'action VEXIM excède 18,37 euros.

Ce placement privé sera réalisé conformément aux dispositions des articles L. 225-136 du Code de commerce et L. 411-2 II du Code monétaire et financier, ainsi qu'à la quinzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de VEXIM en date du 21 mai 2014.

Cette augmentation de capital sera effectuée sans droit préférentiel de souscription, et uniquement auprès d'investisseurs qualifiés.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de ce placement privé ne donnera pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Le placement privé est dirigé par Swisslife Banque Privée, agissant en qualité de Chef de File et Teneur de Livre. Le livre d'ordres est ouvert immédiatement, et devrait être clos avant 18h aujourd'hui. Le livre d'ordres pourra, toutefois, être clos par anticipation à tout moment à la discrétion du Chef de file et Teneur de livre.

## NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON

Les termes définitifs de ce placement privé seront annoncés par VEXIM aujourd’hui, après la clôture de la journée de bourse.

\*\*\*

### A propos de VEXIM, La microchirurgie innovante du dos

Basée à Balma, près de Toulouse, VEXIM est une société de dispositifs médicaux, créée en 2006. Elle s’est spécialisée dans la création et la commercialisation de solutions mini-invasives pour le traitement des pathologies traumatiques du rachis. Bénéficiant du soutien financier des actionnaires historiques, Truffle Capital<sup>1</sup> et Banexi Ventures Partners, ainsi que d’aides publiques OSEO, VEXIM a conçu et commercialise le SpineJack®, un implant unique capable de redonner à une vertèbre fracturée sa hauteur initiale et restaurer l’équilibre de la colonne vertébrale. La Société compte actuellement 59 employés. Elle dispose de sa propre force commerciale en France, Allemagne, Italie, Espagne, Suisse et au Royaume-Uni ainsi que de distributeurs notamment en Argentine, Inde, Taiwan, Belgique, Afrique du Sud, Colombie, Panama, Venezuela, Chili et Equateur et dans les pays suivants où l’enregistrement du produit est en cours : Mexique, Brésil et Pérou.

VEXIM est cotée sur le marché Alternext à Paris depuis le mois de mai 2012.

Pour de plus amples informations, visitez : [www.vexim.com](http://www.vexim.com)

### SpineJack®<sup>2</sup>, implant pour le traitement des fractures vertébrales

L’avantage majeur du SpineJack® consiste dans sa capacité à redonner à une vertèbre fracturée sa forme d’origine, restaurer l’anatomie optimale du rachis et assurer ainsi le recouvrement des capacités fonctionnelles du patient ainsi que la neutralisation de la douleur. Grâce à un ensemble d’outils perfectionnés, l’application des implants au sein de la vertèbre s’effectue par voie mini-invasive, sous contrôle radiographique, et en environ 30 minutes, permettant le retour à domicile du patient rapidement après l’intervention. La gamme SpineJack® est composée de 3 implants en titane avec 3 diamètres différents, couvrant ainsi 95% des fractures vertébrales et toutes les morphologies des patients. La technologie SpineJack® bénéficie du soutien des experts scientifiques internationaux du domaine du rachis et d’une protection par des brevets dans le monde entier jusqu’en 2029.

### Contacts

#### VEXIM

##### Vincent Gardès

Directeur général

Tél : +33 5 61 48 48 38

[actionnaires@vexim.com](mailto:actionnaires@vexim.com)

#### NewCap

Investor Relations / Strategic Communications

Dusan Oresansky /

Emmanuel Huynh

Tél : +33 1 44 71 94 92

[vexim@newcap.fr](mailto:vexim@newcap.fr)

#### Alize RP

Relations presse

Caroline Carmagnol / Sophie Colin

[vexim@alizerp.com](mailto:vexim@alizerp.com)

Tél : 01 44 54 36 66 / 06 64 18 99 59



- **Nom:** VEXIM
- **Code ISIN:** FR0011072602
- **Mnémonique:** ALVXM
- **Membre de l’indice EnterNext© PEA-PME 150**



### Avertissement

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d’intérêt au public en vue d’une opération par offre au public de titres financiers. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions VEXIM aux Etats-Unis.

<sup>1</sup> Fondée en 2001 à Paris, Truffle Capital est un acteur européen incontournable du capital-risque qui investit et se consacre à la construction de leaders technologiques dans les domaines des Technologies de l’Information, des Sciences de la Vie et de l’Energie. Truffle Capital gère 550 M€ via des FCPR et des FCPI, ces derniers offrant des réductions d’impôts (les fonds sont bloqués de 7 à 10 ans). Pour plus d’informations, visitez [www.truffle.fr](http://www.truffle.fr) et [www.fcpi.fr](http://www.fcpi.fr).

<sup>2</sup> Ce dispositif médical est un produit de santé réglementé qui porte, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Se référer à la notice d’utilisation.